



« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 21.528.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M.F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

Assemblée Générale Ordinaire du 24 Mai 2022

Le Conseil d'Administration de la société ADWYA, réuni le mercredi 23 mars 2022 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui font ressortir un résultat net de 1 529 117 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 24 mai 2022 à 10h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » aux Berges du Lac et dont l'ordre du jour est :

- ✓ Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.
- ✓ Lecture et approbation des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.
- ✓ Approbation des conventions réglementées.
- ✓ Quitus aux administrateurs.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2021
- ✓ Nomination et/ou renouvellement du mandat des administrateurs
- ✓ Nomination du commissaire au compte
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines
- ✓ Délégation de pouvoirs nécessaires.
- ✓ Questions diverses

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021, approuve les états financiers de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture et examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions y mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2021, qui est de l'ordre 1 529 117 dinars. Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer un dividende de **80 Millimes** par action aux actionnaires et d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

• Bénéfice net d'impôt au 31/12/2021 :	1 529 117 Dinars
• Réserve légale 5% : (atteint les 10% du capital social)	0 Dinars
• Réserve Spéciale pour Réinvestissements exonérés :	0 Dinars
• Bénéfice distribuable :	16 134 290 Dinars
✓ Réserves légales	2 152 800 Dinars
✓ Autres réserves ordinaires	13 981 490 Dinars
• Dividendes aux actionnaires :	1 722 240 Dinars

SIXIEME RESOLUTION :

À la suite du décès de M. Taher EL MATRI. L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve de coopter M. Sadry EL MATRI entant que nouveau Membre du conseil d'administration d'Adwya pour la durée restant a courir du mondat de M. Taher EL MATRI



SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes **Société Mourad GUELLATY &Associés** et sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de : **Société Mourad GUELLATY & Associés**, comme commissaire aux comptes de « ADWYA S.A » pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à la tenue de l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept Mille Dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur et ce au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité Permanent d'Audit la somme annuelle de Sept Mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre et ce, au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept Mille dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre et ce au titre de l'exercice 2021

NEUVIEM RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.